



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 5 JUIN 2026

Convocation en date du : 01/06/2026
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents et représentés : 15
Nombre de membres ayant pris part au vote : 15

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Orcières légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sebastien Rouit, Maire d'Orcières.

Étaient présents : Mme BONVOISIN Amandine, Mme GARCIN Audrey, Mme GERVAIS Marie-Françoise, Mr HAUWILLER Julien, Mr LADOUS Guillaume, Mme LEVET Solène, Mme RICOU Claude, Me ROUIT Sébastien.

Absents représentés :

Mme ESCALLIER Marine, représentée par ROUIT Sebastien,
Mr GIRAUD-MOINE Lionel, représenté par Mme LEVET Solène,
Mr MONTEL Jonas, représenté par M HAUWILLER Julien,
Mme REBOUL Fanny, représentée par Mme BONVOISIN Amandine,
Mr RICOU Didier, représenté par Mme GARCIN Audrey,
Mr RICOU Patrick, représenté par Mme RICOU Claude,
Mr RICOU Yannic, représenté par Mme GERVAIS Marie-Françoise.

Secrétaire de séance : Mr HAUWILLER Julien

2026.067 : désignation des délégués et des suppléants en vue des élections sénatoriales

Monsieur Sebastien ROUIT, Maire, précise au Conseil Municipal que par décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant « convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs », l'élection des sénateurs est fixée au dimanche 27 septembre 2026 ; il rappelle que ce scrutin est le seul en France où le vote est obligatoire.

Les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 5 juin 2026 afin de procéder à la désignation de leurs délégués titulaires et suppléants au sein du collège électoral.

Considérant que cette année, c'est la série 2 des sénateurs figurant au tableau n°5 annexé au code électoral qui est concernée par ce renouvellement de septembre, et que par conséquent notre département des Hautes-Alpes est concerné,

Considérant que dans les communes de moins de 9 000 habitants, on compte trois délégués titulaires et trois suppléants pour les conseils municipaux de 15 membres,

Il convient de procéder pour la commune d'Orcières, à l'élection de :

- 3 délégués,
- 3 suppléants.

L'élection des délégués et celle des suppléants ont lieu séparément, au scrutin secret majoritaire à 2 tours ; elle est acquise au premier tour si un candidat recueille la majorité absolue des suffrages exprimés. Dans le cas

contraire, il est procédé à un second tour à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

Il est nécessaire de procéder à la constitution du bureau électoral qui comprend :

- le maire ou son remplaçant qui assure la présidence : Monsieur Sebastien ROUIT, Maire ;
- les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents : Marie Françoise GERVAIS et Claude RICOU ;
- les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents : Amandine BONVOISIN et Solène LEVET.

Un secrétaire de séance est désigné : Mr Julien HAUWILLER.

Election des délégués :

Monsieur le Maire sollicite les candidats :

- Madame RICOU Claude déclare sa candidature

Il est procédé au vote.

Après le dépouillement des bulletins, Madame RICOU Claude obtient 15 voix.

La majorité absolue est fixée à 8.

Madame RICOU Claude, qui accepte le mandat, est déclarée élue déléguée au premier tour de scrutin.

- Monsieur RICOU Didier déclare sa candidature.

Il est procédé au vote.

Après le dépouillement des bulletins, Monsieur RICOU Didier obtient 15 voix.

La majorité absolue est fixée à 8.

Monsieur RICOU Didier, qui accepte le mandat, est déclaré élu délégué au premier tour de scrutin.

- Monsieur ROUIT Sebastien déclare sa candidature

Il est procédé au vote.

Après le dépouillement des bulletins, Monsieur ROUIT Sebastien obtient 15 voix.

La majorité absolue est fixée à 8.

Monsieur ROUIT Sebastien, qui accepte le mandat, est déclaré élu délégué au premier tour de scrutin.

Election des suppléants :

Monsieur le Maire sollicite les candidats :

- Monsieur LADOUS Guillaume déclare sa candidature.

Il est procédé au vote.

Après le dépouillement des bulletins, Monsieur LADOUS Guillaume obtient 15 voix.

La majorité absolue est fixée à 8.

Monsieur LADOUS Guillaume est déclaré élu suppléant au premier tour de scrutin.

- Monsieur HAUWILLER Julien déclare sa candidature

Il est procédé au vote.

Après le dépouillement des bulletins, Monsieur HAUWILLER Julien obtient 15 voix.

La majorité absolue est fixée à 8.

Monsieur HAUWILLER Julien est déclaré élu suppléant au premier tour de scrutin.

- Madame LEVET Solène déclare sa candidature

Il est procédé au vote.

Après le dépouillement des bulletins, Madame LEVET Solène obtient 15 voix.

La majorité absolue est fixée à 8.

Madame LEVET Solène est déclarée élue suppléante au premier tour de scrutin.

Il est 18h50 ; le scrutin est clos.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

- **PROCLAME** élus en tant que délégués :
 - Madame RICOU Claude,
 - Monsieur RICOU Didier,
 - Monsieur ROUIT Sebastien ;
- **PROCLAME** élus en tant que suppléants :
 - Monsieur LADOUS Guillaume,
 - Monsieur HAUWILLER Julien,
 - Madame LEVET Solène ;
- **DIT** que Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera affichée et publiée dans les formes habituelles et transmise au représentant de l'État dans le département pour le contrôle de légalité.

Le Maire,
Sébastien ROUIT

